



Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

Monsieur le Président
du conseil d'administration
du SDMIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2016059

Lyon, le 19 octobre 2016

Objet : Alerte carence de formateurs pour la FISPP 01/2017

Monsieur le Directeur,

Nous avons bien pris acte de l'augmentation du nombre de SPP prochainement recrutés et qui seront en FI SPP à compter du 1^{er} janvier 2017 mais nous souhaitons vous interpellier à propos de l'effectif d'encadrement de cette formation.

En effet, l'effectif initial était de dix-huit stagiaires encadrés par cinq formateurs permanents, or ce recrutement est aujourd'hui fixé à vingt-huit SPP. En faisant abstraction des trois SPP recrutés par voie de mutation qui effectueront quinze jours de formation. L'effectif total des stagiaires sera donc de vingt-cinq SPP. Le choix opéré serait l'intervention ponctuelle de quatre formateurs permanents. Ceux-ci seraient en dehors de l'encadrement de la FI et devront délivrer d'autres formations en parallèle.

Nous souhaitons vous interpellier et surtout vous rappeler que l'encadrement de la FI ne doit pas être négligé et une connaissance parfaite des stagiaires est primordiale pour former ces futurs SPP du SDMIS.

De plus ces intervenants, non dédiés intégralement à la FI, ne seront pas ou peu au fait de l'avancée du programme, des directives et des adaptations du programme. Il faut également assumer physiquement une contrainte supplémentaire qui nécessite une préparation collective.

Nous tenons à vous rappeler les points suivants :

- Les FISPP similaires en terme d'effectif étaient encadrées par neuf formateurs jusqu'en 2012.
- Pour les FMA INCP d'une journée (le recyclage incendie) l'effectif est de six formateurs pour vingt-quatre stagiaires.
- L'utilisation quasi quotidienne par la FISPP de la maison à feu nécessite au minimum un directeur d'exercice, un agent dédié au PC, un formateur télécommande par étage utilisé puis un COD1 et un CA.

Les formateurs permanents sont des personnels motivés et disponibles qui souhaitent la réussite de leurs stagiaires avec l'obtention d'un diplôme mais leur souhait par-dessus tout est de former de bons sapeurs-pompiers. C'est pour ces raisons que nous vous demandons d'augmenter l'effectif de formateurs permanents dédiés à la future FISPP.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Rémy CHABBOUH